

LA RECONCILIATION

La réconciliation est, pour deux personnes (ou deux groupes d'hommes), le fait ou plutôt l'acte de renouer un lien qui les unissait dans le passé d'une relation stable mais qu'un événement a défait. Cet événement, qui a entraîné la rupture ou encore la séparation (le divorce) de ceux qui vivaient en quelque sorte ensemble jusque-là, a été ressenti par l'une des parties, ou les deux, comme un mal, un mal subi (qui a entraîné la souffrance physique et psychique) que l'un a attribué à un mal commis par l'autre (une faute voire un crime : injure, offense, injustice).

Si une telle expérience du mal qui vient perturber voire « casser » (détruire) une relation fondée sur la confiance réciproque (comme en amitié et en amour, ou encore en société et politique) peut être également soufferte voire réciproquement commise, le plus souvent c'est l'une des parties qui se sent victime d'une faute commise par l'autre, qui vient ainsi interrompre la réciprocité des promesses qui fondait le contrat moral ou social sur lequel reposait la relation en question. Cette faute est alors vécue comme une véritable trahison des promesses échangées et la rupture qui s'ensuit redouble alors la souffrance subie (le mal-heur) ainsi que l'imputation de responsabilité et même de culpabilité à l'autre personne (ou groupe) dont le mal commis (le mé-fait) a mis à mal la réciprocité des promesses mais aussi des actions partagées jusque-là dans la confiance mutuelle. Cela peut tellement augmenter la rancune voire la rancœur réciproque, et même le sentiment de culpabilité de l'une des parties (voire des deux), que la relation en question, interrompue pour un moment, peut en être durablement affectée, quand elle s'avère impossible à rétablir, certes, mais aussi quand la réconciliation intervient.

La réconciliation suppose donc que le souvenir et le désir du bien-vivre ensemble qui a précédé la rupture l'emportent sur la souffrance subie et donc la rancœur accumulée, mais aussi sur le remords de la faute commise et donc le sentiment de culpabilité ressassé (en quelque répartition et proportion que ce soit chez les parties concernées), et que se manifeste la volonté de réparation du mal accompli pour qu'au moins celui-ci soit reconnu comme tel par les deux parties, essentiellement par la médiation du rétablissement du dialogue interrompu par la trahison, ou l'injustice, et la rupture qui en a résulté.

Mais encore faut-il pour cela que l'un ou l'autre (ou les deux à la fois, de façon égale ou inégale) soit en mesure de dépasser sa rancœur ou son sentiment de culpabilité et que l'un des deux fasse le premier pas (comme c'est le cas le plus souvent, même si cette démarche peut être réciproque), soit en demandant pardon pour le mal commis soit en faisant part de sa souffrance du mal subi, et que l'autre l'accepte. Cette reprise du dialogue interrompu peut alors contribuer à rééquilibrer la balance des torts (commis) et des dommages (subis), que le plus souvent l'un comme l'autre se sont, dans le tourment suivant la séparation, inégalement attribués, en plus ou en moins. Dans le meilleur des cas, cette mise au point dialogale peut non seulement mieux faire comprendre à l'un et à l'autre ce qui s'est réellement passé lors du moment fatal à leur relation, et donc leur permettre d'élaborer un jugement plus objectif concernant la répartition des torts et des dommages, mais aussi et surtout de mieux se comprendre eux-mêmes et entre eux après la crise et la rupture qui s'est ensuivie, et donc engendrer la résolution de refonder la relation interrompue entre temps.

Comme toute crise, la situation conflictuelle qui a engendré la rupture de la relation peut donc faire craindre le pire (la séparation définitive) mais aussi faire espérer le meilleur en révélant ou même en faisant advenir de nouvelles possibilités de revivre ensemble, et encore mieux qu'auparavant, par la vertu d'une réconciliation qui soit une véritable renaissance de ce que l'on a désespérément cru perdre à jamais mais que l'on retrouve ainsi avec une joie redoublée par l'espoir d'une vie personnelle et partagée toujours plus lucide et responsable, et donc plus heureuse.

Joël Gaubert, à Vertou, le 28 janvier 2007